péra avec calme et sans confusion. Une dernière batterie, placée en avant de Chilleurs, à l'entrée de la forêt, contint l'ennemi jusqu'à ce que toute notre infanterie se fût repliée en bon ordre.

Comme on le voit, le combat de Chilleurs fut surtout une lutte d'artillerie; néanmoins, l'infanterie y prit part aussi. C'est ainsi que la compagnie de soutien des tirailleurs algériens, par la précision de ses feux, repoussa des escadrons qui avaient essayé de tourner nos batteries. Nos pertes furent d'ailleurs très-légères, mais le résultat était désastreux; car, à partir de ce moment, la ligne française se trouva rompue sur la droite, comme elle l'était déjà sur la gauche, par suite de la retraite des 16e et 17e corps; Orléans se trouvait désormais sans protection, et le lendemain, 4 décembre, à onze heures et demie du soir, l'ennemi l'occupait, en vertu d'une convention passée avec le général en chef d'Aurelle de Paladines.

* **CHILLY** (Charles-Marie DE), directeur de théâtre et artiste dramatique. — Il est mort le 14 juin 1872. Devenu directeur de l'Odéon en 1866, Chilly y fit représenter quelques drames nouveaux, entre autres l'*Aïssé* de Bouilhet, la *Baronne* de Foussier, donna quelques petites pièces, dont l'une, le *Passant* de Coppée, eut un très-vif succès, reprit la *Vie de bohème* de Murger, *Ruy Blas* d'Hugo, etc. Il mourut frappé d'apoplexie, pendant un dîner donné par Victor Hugo aux acteurs qui venaient de reprendre *Ruy Blas* avec un éclatant succès.

CHILOCACE s. f. (ki-lo-ka-se — du gr. *cheilos*, lèvre; *kakos*, mauvais). Pathol. Mal qui vient aux lèvres des enfants.

CHILODIÉRÉSIE s. f. (ki-lo-di-é-ré-zî — du gr. *cheilos*, lèvre; *diairesis*, séparation). Syn. de BEC-DE-LIÈVRE.

* **CHILON**, fameux athlète, que les Grecs eurent en grande vénération après sa mort.

CHILOPODOMORPHES s. m. pl. (ki-lo-po-do-mor-fe — de *chilopode*, et du gr. *morphê*, forme). Entom. Syn. de CHILOPODIFORMES.

CHILOPORINES s. f. pl. (ki-lo-po-ri-ne — du gr. *cheilos*, lèvre; *poros*, pore). Helminth. Famille de rhabdocèles, comprenant le seul genre dérostome.

CHILOSTOMOPLASTIE s. f. (ki-lo-sto-mo-pla-stî — du gr. *cheilos*, lèvre; *stoma*, bouche; *plassein*, former). Procédé particulier de chiloplastie, pour restaurer l'ouverture buccale après l'ablation des épithéliomas de la lèvre inférieure.

CHILOTRÈME s. f. (ki-lo-trè-me — du gr. *cheilos*, lèvre; *trêma*, trou). Moll. Genre créé pour une espèce du genre hélice.

Chilpéric, opéra bouffe en trois actes, paroles et musique de M. Hervé; représenté aux Folies-Dramatiques le 24 octobre 1868. Cette pièce a encore pour ressorts principaux les contrastes, les antithèses et les anachronismes. Frédégonde, faisant son déménagement du palais de Chilpéric dans une voiture à bras poussée par le docteur Ricin, tous les personnages de la pièce chantant un finale, abrités sous des parapluies de toutes couleurs, tel est l'ordre d'idées dans lequel se déroulent les opérettes modernes. Les auteurs, en somme, servent au public les mets qu'il mérite; puisqu'il les digère et les paye, on recommence le lendemain. L'imagination musicale ne fait pas défaut à M. Hervé, seulement elle est mal réglée. On a applaudi la chanson du *Papillon bleu*, des couplets bouffes et un joli boléro. Chanté par Milher, Chaudesaigues, Béret, Mendasti, Monroy, Mlles Blanche d'Antigny, Berthall, Jullien, Cuinet, Massue.

Chilpérichole (LA), opérette en un acte et un prologue, arrangée par M. Louis Houssot, auteur de chansonnettes; représentée au café-concert de l'Alcazar en janvier 1869. La musique a été empruntée aux ouvrages de MM. Offenbach et Hervé, dont les scènes burlesques sont encore parodiées; c'est du grotesque à la deuxième puissance. Frédégonde et la Périchole se querellent à qui mieux mieux. Les pompiers de Nanterre dansent le quadrille Clodoche. Les droits des femmes sont proclamés dans certains couplets; une charcutière bas-bleu y joue un rôle opportun. C'est bien là une revue de l'année 1869; l'image était fidèle.

CHILTERN-HILLS, chaîne de petites montagnes, qui traverse les comtés d'Hereford, de Buckingham et d'Oxford, en Angleterre.

CHIMÆREUS, fils de Prométhée et de Céléno et frère de Lycus. C'est sur le tombeau des deux frères, qui se trouvait à Troie, que Ménélas, d'après l'ordre de l'oracle, vint faire un sacrifice, afin de détourner les ravages que la peste exerçait dans le territoire de Lacédémone.

* **CHIMBORAZO**, province ou département de la république de l'Equateur; ch.-l., Riobamba.

CHIMENTELLI (Valère), savant italien du XVIIe siècle. On lui doit une dissertation intitulée : *De honore bisellii*. Grævius a reproduit cette dissertation dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum*. Le *bisellium* était un siége d'honneur accordé à certains prêtres, à Rome.

CHIMÉRINE s. f. (chi-mé-ri-ne). Ornith. Syn. de CÉRORHYNQUE.

CHIMIATRIQUEMENT adv. (chi-mi-a-tri-ke-man). Méd. D'après les règles prescrites par la chimiatrie.

* **CHIMIE** s. f. — **Encycl.** Nous aurons peu de chose à ajouter à l'histoire de la *chimie*. A partir de l'époque où nous avons conduit le lecteur, les découvertes les plus importantes sont celles que nous allons indiquer rapidement. L'idée des types chimiques a été créée par M. Dumas, qui rangeait dans le même type tous les corps renfermant le même nombre d'équivalents groupés de la même manière et possédant les mêmes propriétés. Il faisait d'ailleurs remarquer que ces propriétés peuvent se modifier par le fait des substitutions. D'après la théorie des types, que Gerhardt perfectionna, la nature se serait astreinte à façonner tous les corps sur le modèle de trois ou quatre corps principaux, tels que l'acide chlorhydrique, l'eau, l'ammoniaque. Plus tard, on a reconnu que ces types représentent diverses formes de combinaison, qui sont en rapport avec une propriété fondamentale des atomes, l'atomicité (v. ce mot, dans ce *Supplément*). C'est cette atomicité qui fournit le principe de classification générale auquel s'attachent aujourd'hui les chimistes les plus avancés. On réunit, comme formant de grandes classes, les corps d'atomicité égale; puis on distingue des séries et des familles; la série comprend ceux qui, possédant une structure moléculaire semblable, présentent dans leur composition des variations régulières; la famille comprend tous les corps qui offrent dans leur composition un élément commun, le radical. Les atomes diffèrent par la faculté qu'ils possèdent de choisir, pour former ce qu'on appelle des combinaisons, un certain nombre d'autres atomes appropriés à la nature spéciale de chacun d'eux. Cette propriété fondamentale explique de la manière la plus simple les phénomènes chimiques de toute nature qu'on désigne sous le nom de réactions.

Nous trouvons également peu de changements à faire au tableau que nous avons présenté des corps simples, au t. IV, p. 115, du *Grand Dictionnaire;* il faut y joindre un nouveau corps, le gallium (Ga), puis en retrancher le pélopium, que les ouvrages les plus récents ne rangent plus parmi les corps simples.

Chimie agricole (ÉLÉMENTS DE), par Humphry Davy; ouvrage publié sous forme de leçons et traduit de l'anglais par A. Bulos (Paris, 1819, 2 vol. in-8º). Dans le mouvement général des sciences qui caractérise le XIXe siècle, l'agriculture a réalisé de grands progrès : de savantes et nombreuses publications, des rapports mieux établis entre les savants et les cultivateurs, des connaissances plus étendues chez ces derniers, des circonstances politiques même, enfin une foule de causes diverses ont contribué à ces progrès. Mais c'est la chimie surtout qui peut en revendiquer la plus large part; c'est elle qui a fait connaître l'action des amendements, qui a appelé l'attention du cultivateur sur ces précieux auxiliaires, qui lui a appris à connaître la constitution du sol qu'il exploite, la nature des engrais qu'il doit y répandre et la manière la plus convenable de les employer. Ces résultats toutefois, bien que formant la base de la chimie agricole, étaient loin d'être complets, et un grand nombre de problèmes très-importants restaient encore à résoudre. Il fallait réunir tous ces éléments divers, les lier ensemble, les compléter; telle est la tâche difficile entreprise par Davy.

Après avoir exposé l'objet de la chimie agricole, l'illustre savant anglais s'attache à prouver, par quelques-unes des applications les plus directes de la chimie à l'agriculture, combien les connaissances chimiques sont utiles et même indispensables au cultivateur, bien qu'elles ne lui suffisent point encore. Il doit connaître, de plus, les phénomènes de la végétation et les lois qui la régissent. C'est pourquoi Humphry Davy commence par entrer dans des considérations assez étendues de chimie générale, nécessaires pour l'intelligence de la physiologie végétale. L'auteur entre ensuite dans l'examen des éléments de géologie que le cultivateur doit connaître, puis il présente une méthode analytique des terres. Malheureusement cette méthode, et c'est là l'écueil des enseignements de ce genre, ne peut guère être suivie avec succès que dans les laboratoires, bien qu'elle soit d'une grande simplicité relative.

L'auteur passe ensuite aux engrais, et il fournit à cet égard de précieuses indications. Il en étudie les propriétés, indique les précautions qu'exige l'emploi de quelques-uns d'entre eux et les circonstances où il convient le plus de les employer. Il prouve, par des expériences directes, combien les gaz qui se dégagent dans la putréfaction des matières organiques sont favorables à la végétation, et combien est vicieuse la méthode de laisser les fumiers se décomposer jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une masse liante et savonneuse, comme cela se pratique dans tant de pays. L'auteur ne pouvait parler à cette époque du plus puissant des engrais connus aujourd'hui, nous voulons dire le guano. V. ce mot, au *Grand Dictionnaire*.

Il est incontestable que depuis la publication de l'ouvrage dont nous venons d'esquisser rapidement la marche, la chimie et la science agricole ont réalisé d'immenses progrès. Nous croyons néanmoins que les agriculteurs peuvent encore aujourd'hui le consulter avantageusement.

Comme la culture de la vigne forme une des branches les plus importantes de l'industrie nationale en France, le traducteur de l'ouvrage anglais a cru devoir le compléter en y joignant un *Précis sur l'art de faire le vin et de distiller les eaux-de-vie*.

* **CHIMISTE** s. m. — S'est dit pour désigner un marchand de drogues.

CHIM-MI-VU s. m. (chimm-mi-vu). Bot. Plante qui croît en Chine.

CHIN s. m. (chinn). Nom donné par les Chinois à certains esprits. ‖ Seizième lettre des alphabets arabe, turc et persan.

CHINA, dieu des peuples qui habitent le territoire arrosé par la rivière Casamansa, en Sénégambie. Tous les ans, à l'époque des semailles du riz, on porte processionnellement sa statue, grossière idole en bois ou en pâte de farine de millet, pétrie avec du sang, des cheveux et des plumes; puis le cortége s'arrête au lieu désigné pour le sacrifice, qui consiste en une certaine quantité de miel qu'on brûle en l'honneur du dieu. Une prière générale lui est ensuite adressée pour qu'il bénisse la récolte; après quoi, l'idole est reportée à sa résidence ordinaire.

CHINA-PAYA s. f. (chi-na-pa-ia). Bot. Genre de synanthérée corymbifère du Chili.

CHINCHILLA, ville d'Espagne, province d'Albacète, sur une montagne de 250 mètres de hauteur; 8,000 hab.

CHINCHOAM, nom d'une idole chinoise.

* **CHINE.** — Le 23 février 1873, l'empereur de Chine, Toung-tchi, qui avait succédé à son père Hien-foung le 21 août 1861, commença à exercer personnellement le pouvoir. Il avait alors dix-sept ans, et pendant sa minorité il était resté sous la tutelle des deux impératrices douairières. Le prince Kong, régent, par une courte circulaire notifia ce grand acte à tous les ministres étrangers résidant à Pékin; mais il n'y eut aucune fête, ce qui fut remarqué. Peu de temps auparavant, le jeune empereur s'était marié; il avait fait choix d'une jeune fille d'une naissance peu illustre, A-eou-té, fille du correcteur de l'Académie de Pékin; le père fut à cette occasion élevé à la dignité de duc. En même temps, trois dames furent nommées par décret des deux impératrices douairières pour faire partie du harem du prince. Les noces furent célébrées en grande pompe; la fiancée, image de la lune, comme l'empereur est l'image du soleil, fut portée au palais dans un palanquin en lacets de perles; mais aucun représentant des puissances européennes n'assista aux noces impériales, sur leur refus d'accomplir le *kotow*, cérémonie de prosternement à laquelle ils crurent devoir se soustraire; les représentants des Etats tributaires d'Annam, de Loochow et de Corée y assistèrent seuls.

Toung-tchi ne régna pas tout à fait deux ans. Le 12 janvier 1875, on apprenait sa mort et l'élévation au trône de son successeur, Tsae-tin, fils du prince Chun, un enfant de trois ans, qui prit alors le nom de Kuang-su. Les premières versions attribuèrent cette mort imprévue à la petite vérole; on croit aujourd'hui, non sans fondement, que Toung-tchi a été empoisonné. Des révoltes éclatèrent dans l'armée, et on les réprima difficilement. La jeune impératrice, A-eou-té, qui à son avénement avait reçu le surnom de Chia-shun (la *Bonne et obéissante*), suivit de près dans la tombe, volontairement ou non, son impérial époux. Un décret porté au nom du nouvel empereur annonça cette mort au peuple chinois : « Après avoir été choisie, il y a un peu plus de deux ans, pour partager le trône de feu l'empereur comme épouse légitime, dit ce décret, l'impératrice Chia-shun a donné un exemple digne d'imitation par l'excellence et le tact de sa conduite, par sa bonté et sa clémence, par l'exercice de toutes les vertus domestiques. Elle a secondé LL. MM. l'impératrice veuve et l'impératrice mère avec une obéissance constante et un amour filial. Mais dans sa douleur de la mort de feu l'empereur, arrivée dans le douzième mois de l'année écoulée, elle s'abandonna à un chagrin excessif, en suite duquel elle fit une grave maladie. Ce matin, avant le lever du jour, elle a expiré et quitté la terre à notre grand chagrin. » Suivaient les dispositions prises pour qu'il lui fût fait des obsèques dignes de son rang

Sous le règne de Toung-tchi, comme sous celui de son successeur, l'histoire de la Chine se résume en révoltes intérieures, toujours difficilement comprimées, et, pour les relations extérieures avec les puissances européennes, en perpétuelles actions diplomatiques intentées à ce faible gouvernement à la suite de massacres d'Européens mis à mort avec plus ou moins de connivence des autorités chinoises. Un de ces massacres eut lieu à Tien-tsin, juste au moment où allait éclater la guerre entre la France et l'Allemagne. Le secrétaire de légation, qui remplissait momentanément les fonctions de chargé d'affaires de France, notre consul et un certain nombre de prêtres et de religieuses, qui s'étaient réfugiés dans le consulat, furent mis à mort par la populace ameutée, sans que les autorités fissent rien pour les défendre. En même temps, la cathédrale catholique fut livrée aux flammes, ce qui montre assez que le coup était surtout dirigé contre les missionnaires et leur active propagande. Sans doute ces missionnaires sont pour le Céleste Empire un sujet de discordes continuelles entre les citoyens et de récriminations ardentes de la part des gouvernements européens qui les protégent; il est à croire qu'au temps où le catholicisme avait toute sa force, où régnait l'inquisition, si des prédicateurs chinois étaient venus chez nous convertir les masses, l'inquisition ne se serait pas fait faute de les exterminer par le fer et par le feu; mais enfin la Chine a consenti par traité à tolérer chez elle ces hôtes dangereux, et les gouvernements européens ne peuvent se désintéresser complétement de leurs nationaux. Deux agents diplomatiques ayant péri dans l'émeute, la France devait intervenir. Le comte de Rochechouart fut envoyé à Tien-tsin, avec mission de réclamer satisfaction du gouvernement chinois. Il résulta de l'enquête que l'émeute avait été provoquée par la croyance où était la population que les missionnaires enlevaient les enfants pour les tuer et en composer des philtres. L'enlèvement des enfants se pratique toujours en Chine sur une vaste échelle; on enlève les filles pour le recrutement des maisons de prostitution, les garçons pour les vendre aux troupes de comédiens ambulants. Les bons Pères, dans l'excès de leur zèle apostolique, n'en auraient-ils pas enlevé quelques-uns, non pour composer des philtres assurément, mais pour les baptiser et en faire des néophytes? Trois hommes convaincus d'enlèvement d'enfants ont déclaré qu'ils étaient les agents des missionnaires. Peut-être mentaient-ils; mais quand des scandales tels que ceux de l'affaire Mortara éclatent en Europe même, en pleine terre pontificale, et que l'Église déclare, en agissant de la sorte, n'user que de son droit légitime, il est difficile de croire que les missionnaires s'abstiennent en pays étranger d'actes à leurs yeux aussi méritoires. Les victimes étaient au nombre de dix-neuf : M. Fontanié, consul de France; MM. Simon et Thomassin, attachés à la légation; la femme de ce dernier, 8 sœurs de charité, 2 missionnaires, les Pères Cherrier et de Chalmaison, et 3 Russes, qu'on avait pris pour des Français. L'hôpital des sœurs avait été brûlé, en même temps que l'église et la maison du consulat. Avec le comte de Rochechouart, une canonnière française était venue s'installer dans les eaux de Tien-tsin et tenir la population en respect. La guerre désastreuse de 1870-1871 fit qu'on détourna momentanément l'attention de ce qui se passait dans l'extrême Orient. Les négociations avaient cependant suivi leur cours. Le gouvernement chinois ne demandait pas mieux que de donner satisfaction à la France, de punir les meurtriers, d'indemniser les familles des victimes; mais il tenait à montrer que les missionnaires n'étaient pas exempts de tout reproche, et il fit parvenir au comte de Rochechouart un mémorandum où il formulait ses griefs, en huit articles. Le premier était relatif aux enfants orphelins achetés par les missions. Les missionnaires y étaient accusés de séquestrer les enfants et de les enlever à l'autorité paternelle. La Chine les prie, disait le mémorandum, de garder toute leur sollicitude pour les créatures des pays où les missionnaires sont désirés et où on les appelle. Ce n'est pas le cas chez nous, ajoutait le document. L'article 2 contenait de vifs regrets de ne pas voir le chargé d'affaires français appuyer la défense que font les Chinois à leurs femmes d'entrer dans les églises catholiques ou dans les corporations religieuses. L'article 3 formulait divers griefs relatifs à l'ingérence des jésuites et des lazaristes dans les affaires intérieures de l'empire chinois. L'article 4 contenait une protestation contre l'appui accordé par les missionnaires aux Chinois qui se disent chrétiens lorsqu'ils sont appelés devant la justice du pays. L'article 5 demandait qu'on exigeât des missionnaires, avant de procéder au baptême d'un Chinois, qu'ils s'informassent si le néophyte n'avait pas commis de crime ni subi de condamnation. Les articles suivants étaient relatifs à l'abus des passe-ports donnés en nombre illimité aux missionnaires; à l'habitude de ces derniers de revêtir leurs notes et correspondances des sceaux des consulats français, pour leur donner plus d'autorité; enfin, aux réclamations illégales qu'ils ne cessaient de faire des biens possédés autrefois par les missions, et dont ils avaient été dépouillés à la suite de l'édit qui avait chassé les jésuites de la Chine et du Japon. Le comte de Rochechouart rédigea en réponse une note dont les Chinois durent se contenter, mais qui ne nous paraît guère probante; le diplomate français prit le moyen très-simple de nier absolument qu'aucun de ces griefs fût fondé. C'était s'avancer beaucoup, et il eût été plus sage de reconnaître ceux qui sont avérés. Néanmoins, il crut devoir déclarer qu'on devait signaler les infractions aux lois commises par les missionnaires et qu'elles seraient réprimées. C'est ce que l'on appelle de l'eau bénite de cour. Quant à l'article relatif aux femmes chinoises et à leurs rapports avec les missionnaires, le diplomate, qui connaissait cependant la jalousie proverbiale des Chinois, ne trouva d'autre réponse à faire pour les tranquilliser que celle-ci : « Le traité de Tien-tsin a décidé cette question diplomatiquement en faveur des femmes qui, d'après les usages français, se placent sous la sauvegarde de la Mère de notre Sauveur elle-même. » Prend-on les Chinois pour des imbéciles?

Le gouvernement de Pékin dut se contenter de ces raisons et de ces promesses, et, pour ce qui regardait spécialement les massacres de Tien-tsin, il envoya à Versailles un ambassadeur, Tchong-haou, chargé de présenter au gouvernement français des satisfactions et des excuses. Il fut reçu par M. Thiers, président de la République, en présence des ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et du ministre de France en Chine. Il déclara, ce que l'on savait déjà, que l'émeute avait été réprimée sévèrement : vingt des principaux coupables avaient été décapités, vingt-cinq autres condamnés à la déportation; les fonctionnaires, coupables de faiblesse plutôt que de connivence réelle avec les meurtriers, s'étaient vus dégradés de leur rang et internés en Tartarie. Le gouvernement chinois dut, en outre, verser une somme de 2,167,315 fr. comme indemnité à partager entre les familles des victimes, et une autre somme de 1,575,000 francs pour la reconstruction des édifices incendiés. Il s'exécuta ponctuellement.

Payer n'est rien, pour un pays riche comme la Chine; livrer au supplice quelques pauvres diables, peut-être pris au hasard dans la foule pour donner satisfaction à ces Occidentaux qui ont de si bons fusils et de si bons canons, peut encore passer pour une concession anodine. Il en est autrement de ce qui touche à l'étiquette impériale, et jusqu'alors le gouvernement chinois s'était obstinément refusé à ce que les représentants des puissances pussent présenter leurs lettres de créance à Sa Majesté en personne. Sous la pression des derniers événements, il céda à la nécessité; l'étiquette fut modifiée en cet important détail, et, en décembre 1873, les ministres de Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, de France et des Pays-Bas furent reçus en audience. Ni l'Allemagne ni l'Autriche ne s'étaient fait représenter. Ce fut le ministre de Russie qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique accrédité à Pékin, prit la parole au nom de ses collègues; les autres se bornèrent à déposer sur une table préparée à cet effet leurs lettres de créance. L'empereur n'adressa directement la parole à personne et communiqua avec les membres du corps diplomatique par l'intermédiaire du prince Kong. Satisfaction était donc donnée aux « barbares; » mais le gouvernement chinois sentit la nécessité de faire connaître au peuple cette scène d'audience impériale en la travestissant d'une façon burlesque, de peur que le prestige impérial ne perdît quelque chose de sa splendeur. Un pamphlet officiel fut répandu, sous forme d'annexe à la *Gazette de Pékin*, et l'on y consigna le récit le plus saugrenu de cette audience; les détails sans importance eux-mêmes n'y sont pas fidèlement rapportés, puisqu'on fait figurer au nombre des membres du corps diplomatique des ministres d'Autriche et de Prusse, et prendre la parole au ministre d'Angleterre, au lieu du ministre de la Russie. On y parle d'abord avec horreur de prétentions que les ambassadeurs n'avaient jamais eues, comme de vouloir entrer en palanquin par la porte réservée à l'empereur, d'avoir l'épée au côté, de donner leurs lettres de créance de la main à la main, etc. « Ces exigences, dit le curieux morceau de diplomatie chinoise, furent combattues avec vigueur par le chancelier de l'empire, Vèn-sian, qui brisa en morceaux, à cette occasion, la coupe qu'il portait à la main. A la répétition qui eut lieu la veille de l'audience, les représentants affectèrent un maintien irrévérencieux et plein de mépris. Enfin, le jour fixé pour la réception, la compagnie Chin-tzi, en uniformes brillants et les glaives hors du fourreau, fut postée près de la porte Si-ouian, par où furent introduits les représentants de la France, de l'Amérique, de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche, en tout douze personnes. Lorsque l'empereur eut pris place sur son trône, les diplomates étrangers furent introduits dans la salle et alignés. Le représentant de l'Angleterre occupait la première place, et après avoir commencé à balbutier quelques phrases de sa lettre de créance, il se mit à trembler de tous ses membres et ne put achever sa lecture. L'empereur demanda alors des nouvelles de la santé de la reine, mais le diplomate ne put répondre. Alors Sa Majesté lui adressa les paroles suivantes : « Vous avez demandé une » audience à plusieurs reprises, qu'avez-vous » à me dire? » Le représentant de l'Angleterre resta muet. Quant aux autres ministres, tenant à la main leurs lettres de créance, ils tombèrent la face contre terre, ne pouvant proférer aucune parole. Alors le prince Kong, flétrissant leur lâcheté, partit d'un grand éclat de rire et ordonna à ses hommes de les aider à descendre de l'estrade. Ce fut impossible; scellés au plancher, ils ruisselaient de sueur et respiraient avec peine. Tous les douze échangeaient entre eux des mots que

personne ne comprenait et hochaient la tête. L'heure du dîner arriva avant qu'ils eussent pu se relever; enfin ils se dispersèrent. Alors le prince Kong leur adressa ces paroles : « Je vous avais bien dit que voir l'empereur » n'était pas une plaisanterie. Qu'en dites- » vous, maintenant? Selon nous autres, Chi- » nois, vous avez eu terriblement peur, et » tout l'empire va rire de vous. » Obtenez donc des bons Chinois des avantages diplomatiques! Leurs ministres s'arrangent de façon qu'on en fasse des gorges chaudes.

L'affaire du massacre de Tien-tsin était à peine arrangée qu'une nouvelle complication surgit; cette fois, c'était l'Angleterre qui réclamait. Un Anglais, M. Margary, membre d'une expédition scientifique chargée de reconnaître les routes de l'Inde à la Chine, périssait assassiné dans le Yun-nan. Une réparation fut aussitôt demandée; M. Wade, le ministre d'Angleterre à Pékin, réclama ses passe-ports, et l'escadre anglaise des mers de Chine fut immédiatement renforcée. Le gouvernement chinois, après avoir fait quelque temps la sourde oreille, se décida à obtempérer aux exigences, d'ailleurs très-modestes, de l'Angleterre. Celle-ci ne demandait que deux choses : d'abord la publication dans la *Gazette officielle de Pékin* du traité de 1860, publication à laquelle le gouvernement s'était refusé obstinément, pour ne pas apprendre à ses sujets qu'il avait dû traiter avec les « barbares occidentaux. » Les Chinois sauront donc désormais que les étrangers ont des droits formels, garantis par un traité, et qu'il y a des châtiments pour ceux qui les enfreignent. En second lieu, elle demandait qu'un commissaire anglais fût adjoint aux commissaires chinois chargés de faire une enquête sur l'assassinat de M. Margary. Ces deux points obtenus, plus le droit des représentants européens à obtenir une audience de l'empereur, point qui avait fait l'objet de précédentes négociations, l'Angleterre se déclara satisfaite. Elle redoutait, d'ailleurs, d'entreprendre une guerre qui, dans l'état de décomposition de l'empire, aurait infailliblement amené la chute de la dynastie régnante et probablement de tout gouvernement régulier. De plus, 200,000 taëls d'indemnité durent être donnés à la famille de M. Margary.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut l'empereur Toung-tchi, victime probable de la réaction causée par toutes les concessions qu'il avait été forcé de faire aux puissances européennes. A l'avénement du nouveau monarque, âgé de trois ans, le parti hostile aux Européens reprit le dessus, et le prince Kong, assez favorable aux idées occidentales, fut disgracié; on lui doubla ses pensions, mais on lui enleva tout pouvoir.

Au mois d'août 1876, nouveaux massacres de missionnaires à Ning-kuoh-fu, dans la vice-royauté de Nankin. Une bande d'hommes armés, conduite par un mandarin militaire du nom de Wu, fit irruption au moment de la messe, s'empara de l'officiant et le massacra. On dit même qu'il fut coupé en petits morceaux; deux autres prêtres et quatorze Chinois récemment convertis furent brûlés vifs. La question de l'indemnité des 200,000 taëls n'était pas encore réglée, et l'on croit que cette émeute fut soulevée, non comme l'autre par suite d'enlèvements imprudents de petits Chinois, dont nos missionnaires sont coutumiers, mais par la crainte de la guerre dont l'Angleterre tenait toujours la menace suspendue. Les négociations relatives aux massacres de Ning-kuoh-fu n'ont pas encore abouti, mais l'issue en est certaine; le gouvernement chinois fera des excuses, payera 2 ou 3 millions d'indemnité, et ce sera à recommencer avant la liquidation.

Tout en subissant la pression des nations civilisées, l'empire chinois, malgré sa profonde décadence, ne s'en met pas moins en mesure de lutter avec elles, autant que faire se peut. Les Chinois, d'ailleurs, ne manquent pas de bon sens. On lisait, il y a quelques années, cet article humoristique dans la *Gazette de Pékin* : « Il se rencontre dans notre empire éclatant deux sortes d'étrangers qui prétendent nous régénérer. Ceux de la première catégorie, après avoir appris à nos braves l'art de tuer à de longues distances, retournent dans leur pays se mettre à l'abri, riches de nos gros appointements et du butin que quelques-uns font dans le sac de nos villes rebelles prises d'assaut. Ceux de la seconde catégorie sont des hommes qui nous enseignent la doctrine dite chrétienne, qui vivent longtemps parmi nous et font plus de bien que de mal, lorsqu'ils ne nous enlèvent pas nos enfants. Pendant que l'un me dit d'aimer mon voisin comme moi-même, l'autre m'apprend à le tuer sans danger pour moi, m'assure que mon arme à mèche ne porte pas assez loin pour cela, et qu'il faut que je lui achète son fusil, plein de perfections homicides. Qui croire? »

En attendant, le Chinois commence à mettre au râtelier son fusil à mèche; il achète des remingtons et des chassepots. Toute l'armée a des fusils nouveau modèle; l'artillerie est munie de canons rayés, parfaitement entretenus, en attendant que les canons se chargeant par la culasse fassent leur apparition. Déjà le gouverneur de Tien-tsin a fait établir 6 canons Krupp à longue portée sur les anciens forts de la ville. La marine s'est également transformée; il y a aujourd'hui une véritable flotte composée de 20 navires à vapeur; une frégate blindée, armée de canons Krupp, a été lancée à la mer en 1872; des navires cuirassés sont construits à Shang-haï, sous les yeux des Anglais qui, à force de démontrer leur supériorité en ce genre, ont fini par en convaincre les plus obstinés. Aujourd'hui, les mandarins ne se gênent pas pour dire que l'heure n'est pas éloignée où la Chine vengera ses anciennes défaites et pourra chasser de chez elle « les hommes noirs et les diables rouges. » Ce sont nos missionnaires et les soldats anglais qu'ils désignent par ces mots tout à fait irrévérencieux. En août 1875, nouveau lancement d'un petit steamer en fer, destiné, disaient les Chinois, à servir de bateau de plaisance au vice-roi de Clun, mais qui pourrait être armé en un clin d'œil et transformé en une excellente canonnière. On commence aussi à établir en Chine des chemins de fer. L'ouverture de la première section du chemin de fer de Shang-Haï à Kangwang a eu lieu le 3 juin 1876. Les Chinois tirent sérieusement profit de leurs relations forcées avec l'Occident.

Donnons, d'après l'*Almanach de Gotha*, quelques renseignements approximatifs, on ne peut guère en avoir d'autres, sur la population, l'armée et les finances de l'empire chinois.

La population des 18 provinces composant la Chine proprement dite est de 404,946,514 hab., répandus sur une surface territoriale de 4,024,690 kilom. carrés; elle serait en décroissance, puisque les statistiques européennes de 1842 la portaient alors à plus de 415 millions d'habitants; mais tout porte à croire qu'il n'en est rien et que ces précédents calculs, faits sur de mauvaises bases, étaient exagérés. Les pays tributaires (Mandchourie, Mongolie, Thibet et Corée) sont censés avoir environ une population de 28,500,000 hab., répartis sur 6,265,850 kilom. carrés. La densité de cette population est très-inégale; là, elle est aussi pressée que dans nos centres les plus populeux; ailleurs, elle est clair-semée autant qu'en Russie. On peut à ce point de vue diviser la Chine en trois groupes. Le premier, composé des provinces du Centre et du Sud, a environ 150 à 155 habitants par kilomètre carré; le second, composé des provinces du Nord, a encore 112 à 113 habitants par kilomètre carré; le troisième, dans l'Ouest, n'en a plus que 33 à 34. Dans le premier groupe, les districts les plus peuplés ont jusqu'à 300 habitants par kilomètre carré ou 3 par hectare. Dès le XIIIe siècle, un censeur se plaignait déjà du trop d'habitants de ces provinces : « Les hommes se touchent de l'épaule, ils se pressent du coude, disait-il dans un rapport cité par Biot; trois petits enfants ne trouvent pas de place pour s'asseoir. » Cependant, il ne faut pas juger la Chine au même point de vue que l'Europe. Ce qui serait chez nous, dans les conditions actuelles, un intolérable excès de population peut, dans d'autres conditions, avec d'autres mœurs, sous un autre climat, n'être qu'une densité normale très-commode à supporter.

On n'a pas de données bien précises sur les revenus de l'Etat; ils s'élèvent en chiffres ronds à 200 millions de taëls (le taël vaut 8 fr. 43), ce qui fait de 16 à 17 cents millions de francs. Les recettes des douanes, dans les ports ouverts aux étrangers, se sont montées à 9,303,598 taëls en 1870, 11,216,146 en 1871, 11,678,636 en 1872, 10,977,082 en 1873. Le montant des dettes intérieures n'est pas connu en Europe. En 1874, le gouvernement chinois a émis le premier emprunt extérieur; il s'élevait à 627,675 liv. st., portant intérêt à 8 pour 100, et avait été déclaré garanti par les recettes des douanes.

L'armée chinoise se compose des 24 anciennes bannières, de la garde impériale et de l'armée provinciale. Les 24 bannières ont été formées successivement, depuis le temps où les Mandchoux commencèrent la conquête de la Chine. Les premières étaient les fameuses 8 bannières mandchouriennes, auxquelles l'empereur Tien-tsung ajouta 8 bannières mongoliennes et plus tard encore 8 bannières chinoises. Ces bannières sont le support principal de la dynastie actuelle et forment une espèce de ban et d'arrière-ban. Elles sont réparties dans les grandes villes de l'empire et y vivent dans des quartiers complétement séparés de ceux des indigènes. Leur effectif n'est pas exactement connu; mais, dans les lois constitutionnelles de la monarchie, l'effectif de chaque bannière est déterminé. On suppose que les 24 bannières comptent aujourd'hui à peu près 105,000 hommes, dont l'armement s'est beaucoup perfectionné depuis quelque temps. La garde impériale n'a d'autre service que de garder les capitales et d'escorter les membres de la famille impériale dans leurs voyages. L'armée provinciale, qui est la plus nombreuse et qui a fait toutes les guerres modernes de la Chine, forme des corps d'armée dont le nombre répond au nombre des provinces de l'empire. Chaque corps d'armée a 5 divisions et chaque division 5 camps qui, de leur côté, sont divisés en stations de garde; de sorte que chaque province est couverte d'un système de postes et de cordons qui forment un réseau de lignes stratégiques. Les positions les plus importantes sont, en outre, défendues par des fortifications armées de canons.

Le gouverneur général de la province a sous ses ordres le général tartare, qui commande les troupes des bannières, et le gouverneur, qui se trouve à la tête du contingent chinois de la province. Ce contingent est divisé en 2 camps, chacun de 2 stations de garde. L'amiral, qui a sous ses ordres les bâtiments de guerre et les soldats de la marine, tient le rang immédiatement après le gouverneur. Le commandant des troupes actives de la province est le général de l'armée de terre, sous les ordres duquel se trouvent 5 camps permanents, commandés, selon leur importance, par des colonels ou par des majors. A ce général sont également subordonnées les autorités militaires territoriales qui ont une certaine importance, parce que la division en districts militaires territoriaux diffère de celle en districts administratifs et que les inspecteurs des districts militaires sont investis de vastes pouvoirs. Pour chaque camp et chaque station, l'effectif est déterminé légalement, mais cet effectif prescrit n'est jamais et nulle part au complet. L'effectif de tout le contingent que les 18 provinces de l'empire doivent fournir à l'armée et maintenir au complet est de 651,677 hommes. En 1875, elle avait le nombre suivant d'officiers : 16 généraux en chef ou amiraux, 64 lieutenants généraux ou vice-amiraux, 284 colonels, 373 lieutenants-colonels, 425 majors, 825 capitaines et 1,649 lieutenants; total, 7,157 officiers. Ce corps d'officiers contient un assez grand nombre d'hommes de bannière (10 pour 100), qui sont les supports de l'esprit dynastique dans l'armée. L'armement de cette armée est encore très-primitif; seulement, les troupes stationnées dans les endroits situés sur le bord de la mer sont en partie munies d'armes modernes. Une exception, à cet égard, se trouve dans le corps d'armée du général Li-houng à Tien-tsin, qui fait tous ses efforts pour introduire en Chine l'art militaire européen, pour former une troupe exercée d'après le règlement allemand et pour armer les fortifications de canons Krupp.

M. Przewalsky, capitaine d'état-major dans l'armée russe, qui a suivi les opérations des Chinois contre les insurgés de la Dzoungarie pendant ces dernières années, vient de publier à Saint-Pétersbourg la relation de ses observations. L'état moral de l'armée chinoise est, dit-il, tellement dégradé sous tous les rapports, qu'un Européen a de la peine à croire qu'on puisse amener de telles troupes à se battre.

Officiers et soldats sont complétement abrutis par l'usage excessif de l'opium : une torpeur générale s'empare de leur corps et de leurs facultés mentales et les rend incapables de supporter les fatigues et les privations de la guerre. Les soldats ne sont même pas aptes au service de sentinelle; quant au service de reconnaissance, il n'en est pas question du tout, et les nouvelles concernant les mouvements de l'ennemi ne sont obtenues que par l'intermédiaire d'espions. Ce n'est que sous la menace de la peine de mort, dont parfois l'exécution ne se fait pas attendre, que ces guerriers énervés peuvent être amenés à quitter leurs tentes.

Les fantassins n'exécutent de longues marches qu'à cheval ou en voiture; rarement ils vont à pied pendant deux ou trois jours de suite, même durant le beau temps; leurs havre-sacs, leurs armes même, les suivent, chargés sur des chariots ou des chameaux.

Arrivés à leurs quartiers de nuit, officiers et soldats volent tout ce qui leur tombe sous la main. L'armée se recrute généralement de fils d'anciens soldats, et en partie d'engagés volontaires. Depuis des siècles elle a été divisée suivant les territoires, à l'exception du corps stationné dans le voisinage de Pékin et de Tien-tsin. Aux frontières russes et mongoles, on trouve des colonies militaires dont les membres sont tenus de servir dans l'armée en compensation de l'usufruit gratuit du sol.

La solde du troupier est de 6 shillings (7 fr. 50) par mois pour le service de garnison, de 9 shillings pour le service de campagne; mais depuis longtemps on ne la paye plus, à cause des embarras financiers chroniques du gouvernement. La conséquence en est que le soldat, incapable de réaliser des économies, passe le plus souvent toute sa vie au service, qui lui offre au moins l'occasion du vol et du pillage. Un autre mal consiste en ce que les colons militaires ne servent pas en personne, mais qu'il leur est loisible de se faire remplacer, et comme le soldat ne touche pas de paye actuellement, on ne peut se procurer des engagés volontaires que parmi les hommes moralement et matériellement ruinés.

Les troupes sont armées d'arcs, de longues lances, d'épées et de hallebardes, et quelquefois aussi de fusils de petit calibre se chargeant par la gueule, achetés aux Anglais ou aux Américains; on rencontre plus rarement des pistolets à deux coups, de fabrication anglaise ou russe.

La tactique chinoise semble ne consister qu'à effrayer l'ennemi, et non pas à le battre en bataille régulière. Les troupes sont disposées suivant une ligne semi-circulaire, disposition qui permet d'attaquer l'ennemi simultanément de front et de flanc. Les soldats avancent en courant, tirent sans ajuster et dansent sur place comme des enfants. Au siége du bourg de Sinin, dans le Kan-low,

les assiégés furent mis en déroute par le feu d'une batterie de 4 canons européens non rayés.

Quelques obus ayant éclaté dans les rues produisirent une grande consternation parmi eux. Un soldat ayant ramassé un obus encore chargé pour en extraire la poudre, une explosion eut lieu, qui tua plusieurs des témoins les plus rapprochés et inspira une telle terreur aux autres, que bientôt les Chinois devinrent maîtres du bourg.

Les hauts fonctionnaires sont fiers de l'armée stationnée près de Pékin, montant à environ 100,000 hommes, et des ouvrages de fortification importants, armés en partie de canons Krupp, qui ont été élevés en vue de protéger les côtes et les rivières; mais ces régiments manquent également de discipline.

Un rapport de la légation anglaise de Pékin constate que, de 1864 à 1871, le commerce avec la Chine s'est élevé de 31,590,026 livres sterling à 45,915,193 livres; notamment, les importations en Chine se sont élevées de 15,388,073 livres en 1864 à 23,457,028 livres en 1871, et les exportations de Chine de 16,201,053 livres en 1864 à 22,458,165 livres en 1871. Le revenu des douanes s'est accru de 2,624,752 livres en 1864 à 3,738,715 livres en 1871. La Grande-Bretagne a la plus forte part dans ce trafic. M. Wade, le ministre anglais à Pékin, considère comme indiscutable que le commerce anglais paye pour le moins les trois quarts des droits de douane, et comme ces droits sont de 5 pour 100 *ad valorem*, et qu'ils se sont élevés en 1872 à 3,830,000 livres, il en conclut que le commerce anglais avec la Chine s'est élevé, dans cette année, à 56,000,000 de livres sterling. Le commerce des États-Unis avec la Chine n'est porté qu'à 3,629,655 livres en 1871; mais M. Malet, secrétaire de légation, constate dans son rapport que le progrès du commerce des États-Unis avec la Chine depuis 1864 a été relativement plus considérable que celui de l'Angleterre, et qu'il est destiné vraisemblablement à lui faire une concurrence redoutable.

La valeur des importations en Chine de coton fabriqué s'est élevée de 4,385,180 livres sterling en 1864 à 6,692,385 livres sterling en 1871; mais les importations de tissus de laine, pendant la même période, ont diminué de 2,217,367 livres à 1,429,765 livres, et les importations de métaux, de 1,213,380 livres en 1870 à 731,564 livres en 1871. La valeur des soies exportées de Chine en 1871 a été de 7,552,289 livres, celle du thé de 11,870,009 livres.

Le commerce de la Chine avec la Russie, en 1871, n'a été que de 506,595 livres, savoir : 133,542 livres par voie d'Odessa et 326,300 par voie de Kiakhta. Le trafic par voie de Kiakhta date de 1861; les espérances qu'on avait d'abord conçues de ses rapides progrès ne se sont pas réalisées. En 1869, on l'évaluait à 602,417 livres; il est tombé à 326,300 livres en 1871. Cette diminution est attribuée aux épidémies sur les bestiaux qui ont ravagé la Mongolie à de fréquents intervalles, à l'incursion de hordes révolutionnaires et aux lourds impôts levés sur les Mongoliens pour entretenir les troupes destinées à comprimer l'insurrection.

M. W.-F. Mayers, secrétaire de la légation britannique à Pékin, a publié dans la *Revue de Chine* des renseignements intéressants sur l'origine et la situation des journaux en Chine. Les feuilles périodiques existant actuellement dans la capitale sont au nombre de onze, en y comprenant le plus ancien de tous les journaux, non-seulement de la Chine, mais encore du monde entier, la *Gazette de Pékin*, qui fait autorité pour les nouvelles officielles du pays.

Les Chinois donnent à leurs journaux les titres de « Annonces de la métropole » ou « Nouvelles de la capitale et de la cour. » C'est sous cette dernière dénomination que la *Gazette de Pékin* était publiée dans l'antiquité. La première mention qui en soit faite se trouve dans les annales du règne de l'empereur Kai-yuan, de 713 à 741 de l'ère chrétienne.

Dans ces temps reculés, ces journaux n'étaient, sans aucun doute, que des circulaires manuscrites; mais rien n'indique au juste l'époque où ils ont commencé à être imprimés, en dehors de la prétention hautement manifestée par les Chinois dans leurs annales d'avoir découvert l'imprimerie au moyen des caractères en bois, plus d'un siècle avant que les types mobiles fussent connus en Europe. Ils ont aussi un procédé d'impression au moyen de plaques de cire, qui ressemble à la lithographie et qui remonte à une époque plus reculée. Ces deux systèmes sont employés pour l'impression de la vénérable gazette, qui paraît à peu près dans le même format qu'il y a des siècles. Les journaux chinois ont, en moyenne, dix ou douze feuilles d'un papier mince et noirâtre mesurant 7 pouces 1/2 sur 3 pouces 3/4 et recouvertes à l'extérieur de papier jaune, de manière à former une espèce de brochure. Ils sont imprimés avec des caractères mobiles en bois, que l'on arrange à peu près comme dans nos imprimeries d'Europe. Les éditions pour lesquelles on emploie les plaques de cire sont souvent illisibles par suite de la faiblesse de l'empreinte. Ces dernières ne sont pas reconnues par le gouvernement, vu qu'elles sont dues à l'industrie privée.

En général, les journaux sont imprimés et publiés par des personnages ayant un caractère officiel et qui sont responsables vis-à-vis des autorités de police de la capitale. Ils prennent leurs informations au bureau des rapports, où sont déposés les mémoires, rescrits, décrets, ordonnances et nominations qui leur sont communiqués. Il est de règle que toutes les communications soient signées par les reporters, excepté dans le cas où elles sont présentées officiellement par des corps constitués. Le journal officiel ne doit, dans aucun cas, publier des nouvelles concernant les pays étrangers, ni les relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers. C'est par la voie des journaux que les particuliers, en Chine, adressent leurs pétitions à l'empereur. Même les hauts fonctionnaires, pour solliciter un congé, emploient cette voie.

Pour n'en citer qu'un exemple, le gouverneur général de Sze-chwan, Wu-dang, en demandant un congé de deux mois, déclare que, depuis des années, il est affligé d'éruptions cutanées périodiques qui s'étendent par tout le corps et le forcent à se gratter jour et nuit. Il entre ensuite dans une foule de détails, citant les certificats de son médecin et invoquant tous les arguments capables de toucher le souverain, ce qui lui réussit, puisqu'un décret accordait le lendemain le congé sollicité. A côté de la publicité accordée à ces détails insignifiants, on remarque dans les journaux l'absence complète de certains renseignements importants et d'une utilité incontestable. Ce qui concerne les étrangers, même investis de fonctions officielles près du gouvernement chinois, est soigneusement passé sous silence, à moins que, dans certaines occasions, leur attitude énergique ne force les autorités à se départir de cette règle de conduite.

Les principaux journaux chinois sont : la *Presse quotidienne*, parue à Hong-kong il y a dix-huit ans; le *North China Herald* de Shang-Haï, qui parut en 1862 et qui maintenant renferme souvent des illustrations; les *Nouvelles* de Shang-Haï, tiré sur du papier anglais, mais qui n'a pas eu de succès auprès de la population chinoise ; le *Shunpao*, hebdomadaire, imprimé avec des types fabriqués à l'étranger et très-répandu à cause des sujets qu'il traite de préférence et dont l'immoralité plaît aux gens du pays ; le *Timpao*, publié aussi hebdomadairement à Shang-Haï, en chinois et en anglais, sous le haut patronage de Li-hung-chang, l'éminent homme d'État chinois. Nous ne parlons pas des circulaires publiées à Canton et dans les autres capitales, n'ayant voulu que donner une idée du journalisme dans le Céleste-Empire.

* **CHINIAN (SAINT-)**, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-E. de Saint-Pons, sur le Vernazobres; pop. aggl., 2,893 hab. — pop. tot., 3,772 hab. « Cette petite ville, dit M. H. Fisquet, est dans un site fort agréable, auprès d'une vaste vallée tapissée de riches prairies; on la trouve désignée quelquefois sous le nom de Saint-Chinian-de-la-Corne, à cause de la grande quantité de tanneurs qu'on y trouve et qui suspendent leurs cuirs à des cornes de bœuf. Elle doit son nom souvent corrompu, Saint-Agnan, Saint-Anian, Saint-Chignan, à une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée le 1er août 826 et qui remplaça un autre monastère appelé de Saint-Laurent de Vernazobres, établi vers 794 par Aignan, qui en fut le premier abbé avant de devenir le premier abbé du monastère de Caunes. Comment le nom du fondateur du premier passa au second, c'est ce qu'il serait difficile de dire. Quoi qu'il en soit, les deux abbayes, situées près du même cours d'eau, le Vernazobres, et voisines l'une de l'autre, eurent une origine différente, deux fondateurs distincts, et ne furent réunies en une seule que par un diplôme de Charles le Simple, en 899. Aussi a-t-on pris parfois saint Aignan, évêque d'Orléans et patron de l'abbaye de Saint-Chinian, pour Aignan, fondateur et abbé de celle de Saint-Laurent. Autour du nouveau monastère vint bientôt se grouper une population attirée par la douceur du climat et les agréments du site, et ainsi se forma avec le temps la ville actuelle, dont les protestants s'emparèrent en 1578. Déjà, le 29 septembre 1567, l'abbaye avait été presque entièrement détruite par une troupe de calvinistes, à la tête desquels marchait le baron de Faugères. L'abbé Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare et archevêque de Narbonne, ne put en commencer la restauration qu'en aliénant, en 1571, le domaine de Sariége. Les travaux de reconstruction s'avançaient lorsque, en 1578, Pierre Bacon, de Pierrerue, vint de nouveau détruire et piller l'abbaye. Lorsque, le 8 août 1629, la réforme de la congrégation de Saint-Maur fut introduite dans l'abbaye de Saint-Chinian, les bâtiments en furent de nouveau relevés, et la première pierre d'une nouvelle église fut posée en 1647. Cette église s'acheva en 1664. L'industrie et le commerce de Saint-Chinian sont très-actifs et s'exercent surtout sur la fabrication des draps et les distilleries d'eau-de-vie. »

* **CHINON**, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 46 kilom. S.-O. de Tours; pop. aggl., 4,625 hab. — pop. tot., 6,533 hab. L'arrond. compte 7 cant., 87 commun., 85,880 hab. Commerce de bestiaux, grains, vin, eau-de-vie, miel, cire, œufs, beurre, pruneaux, etc. Sous la domination romaine, Chinon s'appelait *Caïno*. « Cette position, si favorable au point de vue stratégique, dit M. de Cougny, dut fixer de bonne heure l'attention des conquérants de la Gaule. Ils y construisirent un *castrum* dont on a retrouvé les fondations dans l'enceinte du château. » Suivant quelques auteurs, Rabelais est né à Chinon, et selon d'autres dans les environs, sur la terre de la Devinière.

CHINONE s. f. (ki-no-ne). Syn. de QUINONE. V. ce mot, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

CHINOUK s. m. (chi-nouk). Nom donné au jargon que parlent les peuplades de la Colombie britannique, et qui est un mélange de mots français et anglais avec le langage que parlaient naturellement ces peuplades.

* **CHINTREUIL** (Antoine), paysagiste français. — Il est mort à Septeuil (Seine-et-Oise) le 9 août 1873. Les derniers tableaux de cet artiste qui ont été exposés sont : le *Lever de l'aurore*, l'*Ondée* (1868); l'*Espace*, le *Bois ensoleillé* (1869); la *Lune*, *Un rayon de soleil sur un champ de sainfoin* (1870); *Pommiers et genêts en fleur*, la *Chute du jour* (1872); *Pluie et soleil*, *Marée basse* (1873); le *Bosquet aux chevreuils*, le *Bruly*, la *Route blanche* (1874). Chintreuil avait obtenu une médaille en 1867 et avait reçu la croix de la Légion d'honneur en 1870. C'est au moment même où, son talent étant désormais incontesté, il était entré enfin en pleine possession de la réputation que mourut ce peintre, un des meilleurs paysagistes du temps.

CHIO, fille de l'Océan. Suivant quelques auteurs, c'est d'elle que l'île de Chio tire son nom.

CHIOCCINE s. f. (ki-o-ksi-ne). Substance pulvérulente tirée du chiococca ou chiococque. ‖ On dit aussi CHIOCOCCINE.

CHIO-HAU s. m. (chi-o-o). Bot. Arbre de la Chine.

CHIONÉ, fille de Borée et d'Orithyie. Elle eut de Neptune un fils, Eumolpe, qu'elle jeta à la mer pour cacher sa faute; mais il fut sauvé par son père. ‖ Fille de Dédalion. Aimée d'Apollon et de Mercure, elle eut du premier Philammon, célèbre chantre thrace, et du second Autolycus, le plus fourbe des hommes, suivant Homère. Ayant eu la présomption de préférer sa fécondité à la chasteté de Diane, la déesse l'en punit en lui perçant la langue d'une flèche, blessure dont elle mourut. Son père se précipita de désespoir du haut du Parnasse; mais Apollon, touché de compassion, le soutint dans sa chute et le métamorphosa en épervier. Chioné porte aussi le nom de Philonis. ‖ Fille de Nilus et de Callirrhoé. Mercure, d'après l'ordre de Jupiter, l'enleva en l'enveloppant de nuages.

CHIONOSPIZE s. f. (ki-o-no-spi-ze — du gr. *chiôn*, neige; *spiza*, pinson). Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des fringillidées, ayant pour type le pinson des Ardennes.

CHIOS, fils de Neptune et d'une nymphe. Il fut ainsi appelé parce que, le jour de sa naissance, il tomba une grande quantité de neige (gr. χιών, neige). Selon Pausanias, il donna son nom à l'île de Chio.

CHIPÉOUAY, rivière des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui se joint au Mississipi, un peu au-dessous du lac Pepin, après un cours de 240 kilom.

* **CHIQUE** s. f. — Ancienne pièce de monnaie du Dauphiné, d'une très-petite valeur. On disait proverbialement : *Cela ne vaut pas une* CHIQUE.

CHIRIK s. m. (chi-rik). Point-voyelle, en hébreu.

CHIRIS (François-Antoine-Léon), homme politique français, né à Grasse en 1839. Il était fabricant de parfumerie à Grasse et membre du conseil général des Alpes-Maritimes lorsqu'il posa dans ce département sa candidature à l'Assemblée nationale, le 18 octobre 1874. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il était plein de respect pour les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon, mais qu'il était convaincu que des institutions définitives pouvaient seules donner à la France un pouvoir stable et réparateur. Soutenu par le parti républicain, il fut élu député par 17,897 voix et il alla siéger au centre gauche. M. Chiris vota pour la constitution républicaine du 25 février 1875, combattit la politique réactionnaire de M. Buffet et se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Grasse. Dans sa circulaire aux électeurs, M. Chiris déclara que son programme consistait à maintenir et à défendre la constitution et à ne considérer la clause de révision que comme un moyen d'améliorer le gouvernement de la République. Aucun concurrent ne se présenta contre lui, et il fut élu, le 20 février 1876, par 11,725 voix. M. Chiris reprit alors à la Chambre sa place au centre gauche et fut nommé secrétaire. Il a constamment voté avec la majorité républicaine.

CHIRODOTE s. f. (ki-ro-do-te — du gr. *cheir*, main; *dotos*, pourvu). Échin. Genre d'échinodermes, de la famille des holothuries.

CHIROMANIE s. f. (ki-ro-ma-nî — du gr. *cheir*, main, et de *manie*). Syn. d'ONANISME.

* **CHIRON.** — Ce célèbre éducateur d'Achille et de tant d'autres jeunes héros des temps fabuleux avait lui-même reçu les leçons d'Apollon et de Diane, qui lui enseignèrent la divination, la médecine, la chasse, la gymnastique. Époux de la nymphe Chariclo, il en eut Carystus, Ocyroé, Mélanippe ou Evippé, Endéis et même Thétis, suivant quelques auteurs. Son petit-fils Pélée, fils d'Éaque et d'Endéis, était de ses élèves celui qu'il préférait. Il le défendit contre les Centaures qui allaient le tuer sur le mont Pélion, où il avait été entraîné sous prétexte de chasse par Acaste, dont la jalousie avait été excitée par sa femme Astydamie, irritée des dédains de Pélée qui ne voulait pas répondre à son amour. Chiron fit aussi épouser à son petit-fils la Néréide Thétis, que Jupiter avait condamnée à épouser un mortel, et lui apprit les moyens dont il devait user pour s'emparer de la déesse, quelque forme qu'elle prît pour lui échapper. Aux noces de Thétis et de Pélée, il fit cadeau à ce dernier de la fameuse lance qui appartint plus tard à Achille. Les Argonautes vinrent trouver Chiron lors de leur voyage et reçurent de lui des conseils pour mener à bonne fin leur expédition. Blessé, ainsi que nous l'avons dit au tome IV du *Grand Dictionnaire*, par une des flèches d'Hercule, qui fut aussi son élève, et souffrant des douleurs intolérables, il obtint du maître des dieux que son immortalité lui fût enlevée et fut placé dans le zodiaque, sous la figure du Sagittaire.

Chiron était représenté sur le trône d'Apollon, à Amyclée, ainsi que sur le coffre de Cypsèle. Une peinture antique, trouvée à Herculanum, nous le montre donnant une leçon de musique à Achille.

CHIRTSUR, nom d'un des dieux subalternes des Tchouvaches (Sibérie).

CHISELHURST, petit village d'Angleterre, comté de Kent, district de Pexley, à 16 kilom. de Londres; 1,586 hab. Vieille église anglicane. Villas de plaisance, construites dans des sites très-pittoresques sur les collines avoisinantes. Camden y mourut en 1623. Napoléon III, qui s'y était réfugié, est mort à Camden-House; il a été inhumé dans une chapelle élevée, à cet effet, à gauche de l'église catholique de Sainte-Marie, petit édifice en pierre grise, couvert de tuiles, sans clocher, dominant une suite de vallons très-accidentés et pouvant à peine contenir soixante personnes. Cette chapelle s'y rattache au moyen d'une large baie séparée en deux par une double colonne en marbre de Devonshire. Le sarcophage est en granit; le cercueil repose sur un lit de terre apportée des Tuileries. Après la mort de Napoléon III, l'ex-impératrice Eugénie continua à habiter presque constamment Chiselhurst jusqu'en 1876. Ce fut là qu'eurent lieu, à diverses reprises, des manifestations bonapartistes qui eurent un assez grand retentissement. Le 15 août 1873, un certain nombre de bonapartistes, ayant à leur tête M. Rouher, se réunirent à Chiselhurst pour y fêter ce qu'ils nomment la Saint-Napoléon. A cette occasion, le jeune Louis Bonaparte, ex-prince impérial, leur adressa un discours dans lequel il dit : « Quant à moi, dans l'exil et près de la tombe de l'empereur, je médite les enseignements qu'il m'a laissés. » Le 16 mars 1874, il eut dix-huit ans. A cette occasion, les bonapartistes organisèrent de longue main une manifestation bruyante. Ce fut encore à Camden-House que se réunirent les fidèles du parti, conduits par M. Rouher et par le duc de Padoue. L'ex-prince impérial répondit au discours de ce dernier par une allocution-manifeste, dont M. Rouher, dit-on, était l'auteur. Dans ce discours, le jeune prétendant, après avoir qualifié le jour où son père signa la honteuse capitulation de Sedan « une journée d'héroïsme et d'abnégation, » déclara que le plébiscite, c'était le salut et c'était le droit, et que si la France jetait les yeux sur lui, la foi en lui-même lui donnerait ce qui manquait à sa jeunesse.

* **CHISHOLM** (Caroline JONES, mistress), dame philanthrope anglaise. — Elle est morte en 1877.

CHISLEHURST, petit village d'Angleterre. V. CHISELHURST ci-dessus.

CHITINEUX, EUSE adj. (ki-ti-neu, eu-ze — rad. *chitine*). Chim. Qui concerne la chitine. ‖ On dit aussi CHITONÉAL.

CHITOMBE s. m. (chi-ton-be). Chef de la religion de certaines peuplades nègres. ‖ On écrit aussi CHITOME.

CHITONÉ ou **CHITONIE**, surnom de Diane, tiré soit de *Chitone*, bourg de l'Attique, où cette déesse était révérée, soit de la tunique (gr. χιτών) qui figurait dans les représentations de Diane chasseresse, soit enfin de l'offrande qu'on lui faisait des premiers vêtements des enfants. Diane Chitoné avait un temple à Syracuse.

CHIVOT (Henri-Charles), auteur dramatique, né à Paris le 13 novembre 1830. A l'âge de dix-huit ans, il fut clerc d'avoué, puis il entra en 1852 au service de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à laquelle il est encore actuellement attaché en qualité de chef de bureau du secrétariat de la direction générale. Au début de sa carrière dramatique, il connut Marc-Michel, qui l'aida à composer *Une trilogie de pantalons*, vaudeville en un acte, joué avec succès au Palais-Royal le 18 novembre 1855. Il donna seul, le 14 mai 1857, aux Folies-Dramatiques, *Sous un hangar*, vaudeville également en un acte. Dès lors, il ne cessa de travailler pour le théâtre. Collaborateur assidu de M. Alfred Duru, il a été, on peut le dire, le Palaprat de ce nouveau Brueys. Les deux amis inséparables ont fait représenter ensemble, en suivant l'ordre des théâtres : à l'Odéon, le 1er octobre 1864, les *Mères terribles*, comédie en un acte; le 25 novembre 1865, la *Tante Honorine*, comédie en trois actes; au Théâtre-Lyrique, le 13 octobre 1865, le *Rêve*, opéra-comique en un acte, musique de Savary; aux Fantaisies-Parisiennes (Théâtre-Lyrique), le 27 avril 1867, les *Défauts de Jacotte*, opérette en un acte, musique de Robillard; le *Soldat malgré lui*, opéra-comique en deux actes, musique de Frédéric Barbier (19 octobre 1868); aux Variétés, *Mon nez, mes yeux, ma bouche*, comédie-vaudeville en trois actes (1er décembre 1858); le *Beau Dunois*, opérette en un acte, musique de Lecocq (13 avril 1870); les *Cent vierges*, opéra bouffe en trois actes, musique de Lecocq (13 mai 1872); les *Braconniers*, opéra bouffe, en trois actes, musique d'Offenbach (29 janvier 1873); au Palais-Royal, le *Songe d'une nuit d'avril*, comédie-vaudeville en deux actes (2 juillet 1861); le *Pifferaro*, vaudeville en un acte (18 décembre 1863); *Un homme de bronze*, vaudeville en un acte (4 mai 1865); les *Médiums de Gonesse*, vaudeville en un acte (11 novembre 1865); *Un ménage à quatre*, vaudeville en un acte (13 janvier 1867); le *Chatouilleur du Puy-de-Dôme*, vaudeville en un acte (21 juillet 1868); le *Carnaval d'un merle blanc*, comédie-vaudeville en trois actes (30 décembre 1868) la *Vie de château*, comédie-vaudeville en trois actes (23 novembre 1869); les *Filles de Barazin*, vaudeville en un acte (20 avril 1872); les *Échos de Paris*, revue en trois tableaux (7 avril 1873); à l'Athénée, *Fleur de thé*, opéra bouffe en trois actes, musique de Lecocq (11 avril 1868); aux Bouffes-Parisiens, les *Chevaliers de la Table ronde*, opéra bouffe en trois actes, musique d'Hervé (17 novembre 1866); *Un pharmacien aux Thermopyles*, vaudeville en un acte (1er août 1867); l'*Heure du diable*, comédie-vaudeville en deux actes (16 octobre 1867); les *Forfaits de Pipermans*, vaudeville en un acte (16 octobre 1867); *A la baguette!* tableau villageois en un acte (17 novembre 1867); le *Luxe de ma femme*, vaudeville en un acte (19 janvier 1868); la *Veuve Beaugency*, vaudeville en un acte (21 mars 1868); l'*Ile de Tulipatan*, opérette en un acte, musique d'Offenbach (20 septembre 1868); *Gandolfo*, opérette en un acte, musique de Lecocq (17 janvier 1869); le *Rajah de Mysore*, opérette en un acte, musique de Lecocq (21 septembre 1869); aux Folies-Dramatiques, l'*Histoire d'un gilet*, drame-vaudeville en trois actes (14 novembre 1857); le *Porc-épic de Charles-Quint*, vaudeville en un acte (9 mars 1858); *Bloqué!* vaudeville en un acte (7 décembre 1858); la *Femme de Jephté*, comédie-vaudeville en trois actes (4 octobre 1859); les *Splendeurs de Fil d'acier*, vaudeville en quatre actes (26 avril 1860); *On demande des domestiques*, vaudeville en un acte (26 avril 1862); les *Couverts d'argent*, comédie-vaudeville en trois actes (12 mai 1862); *Procédure et cavalerie*, vaudeville en un acte (12 novembre 1864); les *Orphéonistes en voyage*, vaudeville en cinq actes (2 novembre 1865); les *Aventures de Chalumeau*, vaudeville en trois actes (26 avril 1866); la *Blanchisseuse de Berg-op-Zoom*, opéra bouffe en trois actes, musique de Vasseur; le *Pompon*, opéra-comique en trois actes, musique de Lecocq (10 novembre 1875); au Château-d'Eau, les *Pommes d'or*, féerie en dix-huit tableaux, avec MM. Monréal et Blondeau (8 février 1873); aux Folies-Bergère, le *Docteur Purgandi*, opérette en un acte, musique de Robillard (2 mai 1869); au théâtre du Luxembourg, *Voir Paris et mourir!* vaudeville en cinq actes (17 novembre 1866). On a encore de M. Henri Chivot : à l'Opéra-Comique, le 28 mai 1866, *Zilda*, opéra-comique en deux actes, avec M. de Saint-Georges, musique de Flotow; au théâtre du Gymnase, à Marseille, le 24 février 1877, le *Grand Mogol*, opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, musique d'Edmond Audran; l'*Étoile du berger*, opéra bouffe en trois actes, musique du même compositeur.

CHIZEROT, OTE s. et adj. (chi-ze-ro, o-te). Syn. de CAGOT, dans quelques communes de l'arrondissement de Bourg (Ain) : *Les* CHIZEROTS *exercent ordinairement les professions de journalier, marchand de bœufs, etc.*

CHLOÉ, amante de Daphnis, dans le roman grec *Daphnis et Chloé*, attribué à Longus. V. DAPHNIS ET CHLOÉ, au tome VI du *Grand Dictionnaire*. ‖ Surnom de Cérès, en l'honneur de qui on célébrait à Athènes une fête appelée *chloies*.

Chloé, tableau de M. Jules Lefebvre. L'artiste s'est inspiré de ces vers d'André Chénier :

Il visite souvent vos paisibles rivages.

. . . .

Souvent j'écoute, et l'air qui gémit dans vos bois
A mon oreille au loin vient apporter sa voix.

Chloé est entièrement nue au bord d'un lac, comme il sied à une héroïne d'idylle; elle a la main droite renversée sur sa hanche et appuie la main gauche sur un rocher où elle a déposé son manteau bleu et où croît un laurier-rose; elle écoute... Son visage de profil se découpe sur un fond embrumé. Suivant M. About, « M. Jules Lefebvre n'a rien fait de plus gracieux, de plus délicat, de plus tendrement poétique que cette Chloé. A part l'expression du visage, qui est peut-être un peu rude, cette figure est exquise de tout point, bien posée, finement modelée et peinte dans une tonalité suave. » M. Paul de Saint-Victor a jugé tout autrement l'œuvre de M. Lefebvre : « La nudité toute moderne et toute parisienne de cette Chloé, a-t-il dit, n'a rien de la chasteté du type, ni de l'innocence pastorale. On cherche sur l'herbe les bas et le corset qu'elle vient de défaire. Figure mesquine, d'ailleurs, et découpée d'un maigre pinceau; tête de beauté d'album. Et pourquoi ce geste vulgaire du bras campé sur la hanche? Cela lui donne l'air d'une baigneuse de la Grenouillère, hélant un Daphnis en canot. L'écho répond : « Ohé! » à cette Chloé-là. » Il y a de l'exagération dans ces critiques. Le tableau de M. Lefebvre n'a pas la pureté et la fraîcheur de l'idylle de Longus; la tête est trop moderne; mais il y a dans le torse et dans les jambes des parties modelées avec une grande finesse.

La *Chloé* a été exposée au Salon de 1875.

CHLORACÉTAMIDE s. f. (klo-ra-sé-ta-mi-de — de *chlore*, et de *acétamide*). Chim. Acétamide obtenue par l'action de l'ammoniaque sur les éthers perchloracétique et perchloroformique.

CHLORACÉTÈNE s. m. (chlo-ra-sé-tè-ne — de *chlore* et *acétène*). Chim. Produit qui s'obtient par l'action de l'oxychlorure de carbone sur l'aldéhyde ordinaire réduit en vapeurs légèrement surchauffées.

— **Encycl.** Le *chloracétène* (C^2H^3Cl), découvert par M. Harnitz-Harnitzky, constitue un liquide dont le point d'ébullition est à $+45°$ et qui, à $+6°$, cristallise en aiguilles allongées. M. Harnitz-Harnitzky l'a préparé en traitant la vapeur surchauffée de l'aldéhyde ordinaire par l'oxychlorure de carbone. Cette réaction donne, en même temps que du *chloracétène*, de l'acide carbonique et de l'acide chlorhydrique.

Traité par l'eau, le *chloracétène* se décompose, régénère de l'aldéhyde et de l'acide chlorhydrique. Quand on le mélange avec le benzoate de baryte et qu'on porte le tout en vase clos à 100°, il se produit de l'acide cinnamique.

Le *chloracétène* est un isomère de l'éthylène chloré; sa formule de constitution est la suivante :

$$\begin{array}{c} | \\ CH^3 \\ | \\ CCl \end{array},$$

tandis que celle de l'éthylène chloré est

$$\begin{array}{c} CH^2 \\ | \\ CHCl \end{array}$$

CHLORACÉTYLE s. m. (klo-ra-sé-ti-le — de *chlore* et, de *acétyle*). Chim. Radical hypothétique analogue à l'acétyle, où l'hydrogène est remplacé par le chlore.

CHLORACÉTYL-SULF-URÉE s. f. (klo-ra-sé-til-sul-fu-ré). Chim. Composé que l'on peut considérer comme de la chloracétyl-urée dont l'oxygène est remplacé en partie par du soufre, ou, ce qui revient exactement à exprimer la même chose en d'autres termes, comme de la sulfurée dans laquelle un atome d'oxygène, est remplacé par du chloracétyle. Ce corps a été décrit et étudié à côté du mot SULFHYDANTHOÏNE, la sulfhydantoïne étant un produit de l'action des bases sur la chloracétyl-sulf-urée.

* **CHLORAL** s. m. — **Encycl.** Chirur. Depuis quelques années, on a essayé de substituer l'emploi du *chloral* à celui du chloroforme, pour produire l'anesthésie quand on a à faire quelque opération chirurgicale très-douloureuse. Nous reproduisons, d'après le *Journal officiel*, le compte rendu d'une séance de l'Académie des sciences, où l'état actuel de la question se trouve suffisamment exposé :

« M. Bouillaud annonce à l'Académie que deux professeurs de l'université de Gand, MM. les docteurs Deneffe et Van Welter, viennent de produire, avec un plein succès, l'anesthésie par injection intra-veineuse, en suivant de point en point les instructions de M. le docteur Oré, de Bordeaux. L'opération a été pratiquée sur un homme de cinquante ans, déjà opéré deux ans auparavant pour un cancer du rectum. Les fistules s'étant reproduites, le malade supplia MM. Deneffe et Van Welter de le débarrasser de son mal, quels que fussent même les risques à courir. Il fut décidé qu'on essayerait de la méthode de M. Oré.

» Une solution d'hydrate de *chloral* fut injectée lentement et successivement. La sensibilité disparut. On opéra le malade par écrasement linéaire, puis on essaya de le réveiller à l'aide de l'électricité, comme l'avait fait M. Oré. L'électricité n'amena pas le réveil. On réfléchit qu'à tout prendre, laisser dormir le malade n'était que favorable à son état, et on attendit le réveil. A cinq heures et demie, treize heures après l'opération, il se réveilla très-calme, étant étonné de n'avoir absolument rien ressenti. Le lendemain, il mangeait et dormait très-bien.

» Voici donc en somme, en quelques mois, trois cas, trois réussites complètes de la méthode d'anesthésie par injection sous-cutanée expérimentée par M. le professeur Oré.

» A ce propos, M. Bouillaud rappelle que la nouvelle méthode a soulevé de vives discussions.

» A l'Académie de médecine, M. Vulpian, M. Colin, etc., et à la Société de chirurgie presque tous les membres présents ont insisté sur les dangers que peuvent présenter les injections intra-veineuses du *chloral*. La pratique de M. Oré a été trouvée bien hardie. M. Mialhe a apporté en sa faveur des expériences qui n'ont pas modifié l'opinion des chirurgiens. On paraît vouloir rejeter, sans autre forme de procès, la méthode anesthésique de M. Oré.

» M. Bouillaud profite de l'occasion pour préciser la situation et faire connaître son opinion. Il s'est fait uniquement le porte-voix dans cette enceinte de M. le professeur Oré, sans louer ni critiquer la nouvelle méthode. Il y a eu des succès; il vient d'en indiquer un nouveau; il les a mentionnés. Ici s'arrête son rôle.

» Il s'agira de savoir maintenant si réellement, comme on le craint à l'Académie de médecine et à la Société de chirurgie, la méthode par injection sous-cutanée est plus dangereuse que la méthode ordinaire. Avec M. Jobert de Lamballe, M. Bouillaud a souvent suivi de près le mode d'application du chloroforme. Pour lui, comme pour l'éminent chirurgien, l'anesthésie par le chloroforme est loin d'être à recommander. Il ne l'a jamais déconseillée, mais il ne l'a pas non plus conseillée. Le nombre des accidents survenus est considérable. Il faudrait bien savoir, avant de condamner d'une manière absolue le nouveau mode d'opération, si en définitive il présente plus de danger que la chloroformisation directe.

» En somme, c'est à l'expérience à prononcer.

» M. Personne a démontré expérimentalement que la transformation du *chloral* en chloroforme, au sein de l'économie, est bien réelle. Des doutes s'étant élevés contre cette assertion, M. Personne a institué de nouvelles expériences confirmatives. Elles ont montré, comme les premières, que, outre les alcalis forts, tous les alcalis faibles, la magnésie, les bicarbonates de potasse et de soude, tous les liquides alcalins animaux, comme le sang et le blanc d'œuf, transforment le *chloral* en chloroforme quand le mélange est porté à la température de 40°.

» Ces résultats expliquent l'action physiologique du *chloral*. En effet, si l'action du *chloral* est bien due au chloroforme qu'il fournit au sein de l'économie, il est certain que cette action diffère de celle du chloroforme par une durée beaucoup plus longue. La combinaison du *chloral* avec les matières albuminoïdes, fait pressentir cette plus longue durée.

» La première action de l'hydrate de *chloral* sur les matières albuminoïdes qu'il rencontre dans l'économie produit du chloroforme aux dépens de l'alcali de ces matières qui, appauvries ou privées d'alcali, contractent une combinaison avec le *chloral* non détruit; cette combinaison forme un réservoir de chloroforme, qui ne le cède que peu à peu, à mesure que la circulation vient détruire la combinaison formée.

» Une solution à un dixième d'hydrate de *chloral* conserve parfaitement les matières animales les plus altérables. En additionnant la solution du *chloral* avec de la glycérine, on obtient des produits imputrescibles conservant une certaine mollesse, ce qui pourra être mis à profit dans nombre de préparations anatomiques. »

Le *chloral* pris en sirop, à la dose de 1 ou 2 grammes, est employé avec succès contre le mal de mer. Sous l'influence de cette médication, qui, dans le commencement, doit être répétée d'heure en heure, les passagers malades acquièrent en deux ou trois jours l'habitude de la mer et peuvent même venir manger à table. On croit que le *chloral* agit directement sur les éléments anatomiques de la moelle allongée, qui, dans le mal de mer, éprouve une irritation douloureuse, et on s'explique ainsi l'efficacité de ce médicament. Mais il faut l'administrer bien sec et n'ayant subi aucune altération ; car le *chloral* devenu déliquescent, au lieu de calmer, provoque une excitation nerveuse, parfois très-violente.

CHLORALBINE s. m. (klo-ral-bi-ne — de *chlore*, et du lat. *albus*, blanc). Chim. Substance cristalline qui se forme dans la préparation de l'acide trichlorophénique par l'action du chlore sur l'acide phénique brut.

— **Encycl.** Ce composé, découvert et isolé par Laurent, se présente sous forme cristalline. Il fond à 190°, se sublime en aiguilles fines et allongées. Les acides sulfurique et azotique chauds sont sans action sur lui. Il s'obtient en traitant par le chlore l'acide phénique brut et en traitant le résidu par l'éther froid, qui dissout l'acide trichlorophénique et laisse la *chloralbine* pour résidu. M. Laurent lui attribue la formule $C^6H^6Cl^2$.

CHLORALDÉHYDE s. m. (klo-ral-dé-i-de — de *chlore*, et de *aldéhyde*). Chim. Liquide incolore rougissant le tournesol et formant des taches blanches sur la langue.

CHLORALIDE s. f. (klo-ra-li-de — rad. *chloral*). Chim. Composé qui résulte de l'action de l'acide sulfurique fumant sur l'hydrate de chloral.

— **Encycl.** La *chloralide* est un corps blanc, doué d'une odeur faible, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'acide sulfurique ainsi que dans l'alcool froid, mais se dissolvant assez bien dans l'alcool bouillant et dans l'éther. A l'état cristallin, la *chloralide* présente un éclat vitreux; ses cristaux appartiennent au système monoclinique, à clivages parallèles aux faces du prisme.

Elle fond à 112° et bout à 200°, température à laquelle elle présente une odeur qui rappelle celle du chloral.

Stædeler prépare la *chloralide* en chauffant avec 6 volumes d'acide sulfurique concentré 1 volume de chloral liquide ou d'hydrate de chloral. Il se forme dans la masse une couche huileuse qui occupe la partie inférieure du vase et ne tarde point à se solidifier. On décante et, après avoir recueilli le produit formé, on le broie, puis on le lave à l'eau. Pour l'obtenir pur, il suffit alors de le faire cristalliser plusieurs fois de suite dans un mélange d'alcool et d'éther.

Stædeler représente par l'équation suivante la formation de la *chloralide* :

$$3C^2HCl^3O = C^5H^2Cl^6O^3 + CHCl^3.$$

Kekulé préfère la préparation suivante. Il traite l'hydrate de chloral par l'acide sulfurique fumant et mélange ces deux composés par parties égales. La *chloralide* se dépose en cristaux, et il se dégage de l'oxyde de carbone et de l'acide chlorhydrique. On reprend les cristaux et on les purifie au moyen de cristallisations successives dans l'alcool bouillant.

Suivant son auteur, cette préparation est représentée par l'équation suivante :

$$3C^2HCl^3O + H^2O = C^5H^2Cl^6O^3 + CO + 3HCl.$$

En somme, la constitution de la *chloralide* est encore inconnue. Sous l'action de la potasse, elle donne du chloroforme et du formiate de potasse. Sa solution alcoolique n'est pas précipitée par le nitrate d'argent. L'ammoniaque aqueuse ajoutée à la liqueur détermine la formation d'un précipité.

CHLORALISE s. f. (klo-ra-li-ze). Chim. Composé chloré obtenu par l'action du chlore sur l'aloétine.

CHLORALLYLE s. m. (klo-ral-li-le — de *chlore*, et de *allyle*). Chim. Radical hypothétique formé de 1 équivalent de chlore et 1 équivalent d'allyle.

CHLORALOÏLE s. m. (klo-ra-lo-i-le — rad. *chloral*). Chim. Composé cristallin qui se produit lorsqu'on fait agir le chlore sur le suc d'aloès.

— **Encycl.** Ce composé a été analysé par M. Robiquet, d'après lequel il renferme : carbone, 50,37 à 50,98; chlore, 23,47 à 23,98. Ce produit est peu connu.

CHLORALURIQUE adj. (klo-ra-lu-ri-ke — de *chloral*, et de *urique*). Chim. Acide qui résulte de l'action de l'acide chloreux sur l'acide urique.

— **Encycl.** Cet acide cristallise en lames nacrées et donne des sels cristallisables. Il renferme, d'après M. Schiel : carbone, 27,3; hydrogène, 3,8; azote, 28; chlore, 11,4.

CHLORAMIDE s. f. (klo-ra-mi-de — de *chlore*, et de *amide*). Chim. Amide chlorée.

CHLORAMYLE s. m. (klo-ra-mi-le — de *chlore*, et de *amyle*). Chim. Corps obtenu par distillation de l'alcool amylique à l'aide du chlore.

CHLORAMYLÈNE s. m. (klo-ra-mi-lè-ne — de *chlore*, et de *amylène*). Chim. Corps obtenu par décomposition de l'acétate de fer amylique à l'aide du chlore.

CHLORANILAMMON s. m. (klo-ra-ni-lamm-mon). Chim. Corps obtenu par l'action de la chaleur sur le chloranile dissous dans la solution aqueuse d'ammoniaque.

CHLORANILIQUE adj. (klo-ra-ni-li-ke). Chim. Se dit de la dichlorodioxyquinone, souvent désignée, mais improprement, par le nom d'acide chloranilique.

CHLORANTHRACÉNÈSE s. f. (klo-ran-tra-sé-nè-ze). Chim. Corps extrait, à l'aide de l'éther, du produit obtenu par l'action du chlore sur l'anthracine.

CHLORAURIQUE adj. (klo-ro-ri-ke — de *chlore*, et du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'un acide qui est un perchlorure d'or.

CHLORAZOL s. m. (klo-ra-zol — de *chlore*, et de *azote*). Chim. Substance qui résulte de l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur l'albumine en dissolution dans l'acide azotique fumant.

— **Encycl.** Quand on traite l'albumine par